

DÉCRET N° 2023 – 533 DU 31 OCTOBRE 2023

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence pour le Développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et ses chenaux.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-178 du 22 mars 2022 portant approbation des statuts de l'Agence pour le Développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et ses chenaux ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable ;
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 octobre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence pour le Développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et ses chenaux, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Koffi Séverin NSIA**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;

- madame **R. Omolola Adjokê AKINTAYO TCHANGAI**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Mouhamed Moutala ISSIFOU IDRISOU**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **Macaire AGBANTE**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Monsieur **Urbain T. A. S. BRITO**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Basile Kanon ADJO**, représentant du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines ;
- monsieur **Pascal DOHOU**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale.

Article 2

Monsieur **Koffi Sévérin NSIA** est nommé Président du Conseil d'administration de l'Agence pour le développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et ses chenaux.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

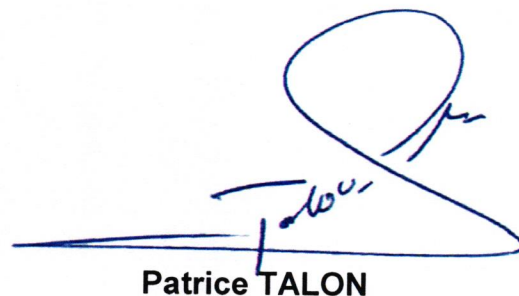
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2020-272 du 13 mai 2020, tel que modifié, portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence pour le Développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et ses chenaux ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

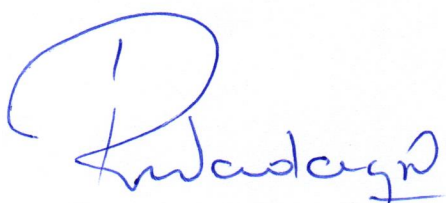
Fait à Cotonou, le 31 octobre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



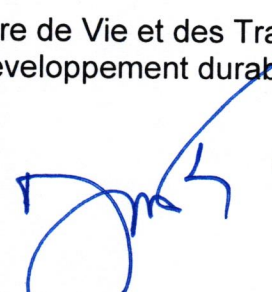
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MCVT : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; JORB : 1.